



COMMENTAIRES DU COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES AGRÉGÉ DE L'EXERCICE 2006/2007

Le compte d'emploi des ressources agrégé 2006/2007 présente l'ensemble de l'activité des Restaurants du Cœur. Il regroupe les comptes de l'association nationale et des 117 associations départementales ou locales qui ont reçu l'agrément de l'association nationale.

Les rubriques qui y figurent sont conformes à la loi et aux recommandations du Comité de la Charte.

**Ce compte a été certifié par nos Commissaires aux Comptes,
le Cabinet Pierre-Henri SCACCHI et Associés et le Cabinet Mazars et Guérard.**

LES RESSOURCES

→ **Produit de la générosité du public :**

Dons : dons spontanés, retours du mailing de sollicitation de nos donateurs, résultat d'opérations de partenariat du type « Chèque du don » (avec Chèque Déjeuner) ou « Chèque du Cœur » (avec Sodexho CCS), retours de la distribution du « tout en un » dans les journaux ou dans les boîtes aux lettres (mailing d'appel aux dons non-adressé, avec enveloppe réponse). Les Restaurants du Cœur ne procèdent qu'à **un seul appel aux dons par an** et ne font jamais de quête sur la voie publique.

Legs : l'association nationale, reconnue d'utilité publique, est habilitée à recevoir des legs, c'est-à-dire des biens mobiliers ou immobiliers donnés par testament.

→ **Manifestations :**

Produit de manifestations organisées au profit des Restaurants du Cœur, après obtention de notre accord. Chaque association, nationale comme locale, est autorisée par l'instruction ministérielle du 15 septembre 1998 à accepter 6 manifestations de ce type par exercice sans « entrer en concurrence avec le secteur marchand » (cf. Zoom sur la Tournée des Enfoirés, les disques et activités annexes).

→ **Produits de la Tournée des Enfoirés, des disques et des activités annexes**

→ **Mécénat d'entreprises et autres concours :**

Mécénat : produits d'opérations de mécénat autorisées par la loi n°2003-1311 du 30 septembre 2003, entrant dans le champ d'application de l'article 238 bis du Code Général des Impôts. Nos principaux mécènes en 2006/2007 ont été : EDF, Macif, Sodexho, Chèque Déjeuner, Pampers, Knorr, LDC, L'Oreal, Boeing, Marionnaud, Bledina...

Autres concours : abandon de droits que font les artistes au profit des Restaurants du Cœur. Pour entrer sous cette rubrique, cet abandon doit être réalisé devant notaire.

→ **Subventions et autres concours publics :**

Union Européenne : valeur en euros des marchandises données par l'Union Européenne aux Restaurants du Cœur afin d'être distribuées gratuitement aux personnes en difficulté.

Autres organismes : total des subventions versées par le Ministère des Affaires Sociales, par le CNASEA (remboursements des contrats aidés, etc.), par les régions, par les départements ou par les municipalités.

→ **Autres produits :**

Produits financiers : produits de placements non spéculatifs et avec garantie de capital utilisés pour gérer la trésorerie de l'association (fonds de réserves, achats de denrées alimentaires avant les résultats de la prospection...).

Autres : produits de la vente de la production des Ateliers d'insertion, des remboursements de loyers de personnes en difficulté, logées par les Restaurants du Cœur.

→ **Produits exceptionnels :**

Reprise de provisions, régularisations sur des opérations des exercices antérieurs. Comme l'impose le plan comptable, elles ne sont pas affectables à la gestion courante.

→ **Insuffisance de l'exercice :**

Déficit de l'exercice, compensé, quand il se produit, par un prélèvement sur les fonds de prévoyance provenant d'excédents d'exercices antérieurs.

LES EMPLOIS

Comme les années précédentes, les montants des actions relatives aux missions sociales comprennent les dépenses opérationnelles engagées pour la réalisation de ces actions y compris les dépenses de fonctionnement affectables à ces activités.

→ **Charges opérationnelles liées aux missions sociales :**

Distribution alimentaire et Relais :

Dépenses directement liées à la distribution alimentaire (à savoir achats de marchandises, transport, stockage, manutention, location et aménagement des locaux de distribution...), à l'amélioration des équilibres nutritionnels et aux Relais du Cœur.

Culture, Loisirs et départs en vacances :

- Opération «Rendez-Vous au Cinéma» qui permet aux personnes accueillies d'avoir accès gratuitement à des séances cinéma dans 127 villes de France.

- Départs en vacances» (1755 personnes dont 398 familles et 139 jeunes en 2006) pour les personnes démunies (familles, personnes seules, adolescents de 13 à 18 ans).

Pour les départs en vacances, nous bénéficions d'une subvention annuelle en chèques-vacances de l'ANCV (Agence Nationale des Chèques-vacances) d'un montant de 240 000 € (subvention 2007) via son pôle social (redistribution des chèques-vacances non utilisés par les salariés des entreprises à des associations humanitaires agissant dans l'accès aux vacances pour tous).

- « Espaces de discussion autour du Livre » pour permettre aux personnes accueillies (essentiellement les enfants pour le moment) d'accéder à la culture des mots et une centaine de bibliothèques accessibles dans les centres Restos.

- Organisation de sorties de groupes (visites de musées, expositions, ...) ou de spectacles (sorties théâtre...) un peu partout en France...

Accompagnement scolaire et lutte contre l'illettrisme :

Cours d'alphabétisation, accompagnement scolaire et lutte contre la fracture numérique réalisés dans 165 ateliers.

Logement et hébergement d'urgence :

Frais engagés dans la gestion de centres d'hébergement d'urgence (plan grand froid, accueil de plus de 7500 sans abris en 2006-2007) et des 501 logements sous-loués ou mis temporairement à disposition des personnes à qui nous venons en aide.

Ateliers et jardins :

Frais engagés pour la gestion de 175 ateliers et jardins qui accueillent 1200 contrats aidés.

Formation des bénévoles :

Frais engagés pour former chaque année une partie de nos 51 000 bénévoles à l'accueil, l'écoute, l'aide à l'insertion, la gestion des associations locales ou des centres de distribution.

Aides diverses :

Les actions développées par les associations départementales autres que celles décrites plus haut notamment en terme d'aide à la personne (micro-ateliers, santé, initiation à l'informatique, retour à l'emploi...).

Les dépenses engagées par l'association nationale pour le soutien des actions des départements : réseaux, groupes d'appui, antennes, service d'animation et d'aide aux AD.

→ Charges liées aux concerts des Enfoirés, aux disques et aux activités annexes :

(cf. Zoom sur la tournée des Enfoirés)

→ Frais d'appel à la générosité :

Frais engagés pour le mailing de sollicitation de nos donateurs et les autres opérations de prospections. Il s'agit uniquement des frais d'impression et de traitement informatiques, les restaurants du Cœur ne faisant pas appel à des agences de communication. Les autres formes de promotion (spots télévisés, pages de publicité dans les journaux) sont offertes aux Restaurants du Cœur.

Grâce à cette organisation, le ratio frais d'appel/total des dons et legs (taux du coût de collecte) n'est que de 6,3%.

→ Frais d'information et de communication :

Frais engagés pour la réalisation des affiches, des brochures d'informations à destination des bénévoles ainsi que pour l'organisation des relations avec la presse.

→ Frais de fonctionnement :

Frais de gestion de l'association nationale et des 117 associations locales et départementales.

Grâce à l'action des bénévoles et un souci permanent d'économie, **les frais généraux (frais de fonctionnement + frais de communication + frais d'appel à la générosité) ne représentent que 8,5% du total des ressources des Restaurants du Cœur.**

→ Fonds social statutaire :

Réserve légale obligatoire alimentée par les produits financiers de l'année.

→ Charges exceptionnelles :

Comme l'impose le plan comptable, ce sont des charges non affectable à la gestion courante.-

→ Excédent de l'exercice affecté aux Fonds de Prévoyance :

Affectation de l'excédent de l'exercice à des fonds de prévoyance qui permettent de faire face aux dépenses imprévues et de poursuivre l'action des Restos même lorsque le résultat de l'année est déficitaire.